



Délibération du Conseil Municipal

de CHADRAC

N°2026.01.01

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la
HAUTE-LOIRE
Arrondissement
du Puy en Velay

Date du conseil :
20 mars 2026

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 22
Pouvoir : 1
Absents/Excusés : 0
Qui ont pris part
à la délibération : 23

Date de la Convocation :
16 mars 2026

Date d'affichage :

24 MAR. 2026

Présents : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, M David FARGETTE, Mme Véronique FERREBOEUF, M Stéphane GRAND, Mme Martine JOUVE, Mme Isabelle LARGIER, M Pascal LAURENT, Mme Isabelle LEROUX, M Clément MENNEBEUF, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie VERNAUDON, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

Pouvoir : M Stéphane FILAIRE à M FABRE Philippe

Absents/Excusés : aucun

Secrétaire de séance : M Clément MENNEBEUF

Objet : Élection du maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal.

Vu l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La doyenne d'âge procède à l'élection du Maire. Elle est accompagnée d'un secrétaire et de 2 assesseurs : M Clément MENNEBEUF, Mme Marlène ACHARD et Béatrice MOSNIER

Candidat déclaré : Mme BRINGER Corinne

Il est procédé à l'élection du maire.

1er TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23


A déduire : nombre de bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 23

Majorité absolue des suffrages exprimés : 12

A obtenu : 23 voix

Est élue : Mme Corinne BRINGER est élue maire de la commune de Chadrac et immédiatement installée.

|  VOTE | | |
|--|----|--|
| Nombre de votants | 23 | |
| Nombre de suffrages exprimés | 23 | |
| POUR | 23 | |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| PAS PRIS PART AU VOTE | 0 | |

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
A Chadrac,
Le 20 Mars 2026

Le doyen d'Age



Le secrétaire



Les assesseurs





Délibération du Conseil Municipal

de CHADRAC

N°2026.01.02

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la
HAUTE-LOIRE
Arrondissement
du Puy en Velay

Date du conseil :
20 mars 2026

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 22
Pouvoir : 1
Absents/Excusés : 0
Qui ont pris part
à la délibération : 23

Date de la Convocation :
16 mars 2026

Date d'affichage :

24 MAR. 2026

Présents : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, M David FARGETTE, Mme Véronique FERREBOEUF, M Stéphane GRAND, Mme Martine JOUVE, Mme Isabelle LARGIER, M Pascal LAURENT, Mme Isabelle LEROUX, M Clément MENNEBEUF, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie VERNAUDON, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

Pouvoir : M Stéphane FILAIRE à M FABRE Philippe

Absents/Excusés : aucun

Secrétaire de séance : M Clément MENNEBEUF

Objet : Fixation du nombre d'adjoints.

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :


« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la ville de Chadrac étant de 23, il ne peut y avoir plus de 6 adjoints au maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide :

- De fixer à 6 le nombre des adjoints de la ville de Chadrac

|  VOTE | | |
|--|----|--|
| Nombre de votants | 23 | |
| Nombre de suffrages exprimés | 23 | |
| POUR | 23 | |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| PAS PRIS PART AU VOTE | 0 | |

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
A Chadrac,
Le 20 Mars 2026

Madame Le Maire



Corinne BRINGER



Le secrétaire

Clément MENNEBEUF





Délibération du Conseil Municipal

de CHADRAC

N°2026.01.03

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 h 00

Le Conseil Municipal de Chadrac, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Corinne BRINGER, Maire pour la tenue d'une session ordinaire.

Département de la
HAUTE-LOIRE
Arrondissement
du Puy en Velay

Date du conseil :
20 mars 2026

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 22
Pouvoir : 1
Absents/Excusés : 0
Qui ont pris part
à la délibération : 23

Date de la Convocation :
16 mars 2026

Date d'affichage :

24 MAR. 2026

Présents : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, M David FARGETTE, Mme Véronique FERREBOEUF, M Stéphane GRAND, Mme Martine JOUVE, Mme Isabelle LARGIER, M Pascal LAURENT, Mme Isabelle LEROUX, M Clément MENNEBEUF, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie VERNAUDON, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

Pouvoir : M Stéphane FILAIRE à M FABRE Philippe

Absents/Excusés : aucun

Secrétaire de séance : M Clément MENNEBEUF

Objet : Élection des adjoints.

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 2026.01.02 du 20 mars 2026 relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Il est procédé à l'élection des adjoints.

Liste 1 présentée par : Mme Nicole LEVET 1^{ère} adjointe

- M Serge DEFIX 2^{ème} adjoint
- MME Hélène DE ALMEIDA 3^{ème} adjoint
- M Frédéric MENINI 4^{ème} adjoint
- MME Suzanne COZE 5^{ème} adjoint
- M Jean-Luc GIRARD 6^{ème} adjoint

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

A déduire : bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 23

Majorité absolue des suffrages exprimés : 12


Ont obtenu :

- liste 1 : 23 voix

Sont élus adjoints au maire :

- Mme Nicole LEVET 1^{ère} adjointe
- M Serge DEFIX 2^{ème} adjoint
- MME Hélène DE ALMEIDA 3^{ème} adjoint
- M Frédéric MENINI 4^{ème} adjoint
- MME Suzanne COZE 5^{ème} adjoint
- M Jean-Luc GIRARD 6^{ème} adjoint

AR Prefecture043-214300469-20260320-2026_01_03-DE
Reçu le 23/03/2026

| | | |
|---|----|--|
|  VOTE | | |
| Nombre de votants | 23 | |
| Nombre de suffrages exprimés | 23 | |
| POUR | 23 | |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| PAS PRIS PART AU VOTE | 0 | |

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
A Chadrac,
Le 20 Mars 2026

Madame Le Maire

**Corinne BRINGER**

Le secrétaire

Clément MENNEBEUF